

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 04 - 08

Séance du 13 avril 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 4

L'an deux mille vingt et un, le treize avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni en cette période d'urgence sanitaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire, à distance par visioconférence et ce, en application de l'ordonnance 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et de la délibération n°2020.04.01 du 14 avril 2020,

OBJET : *Etaient présents* : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoint : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

TARIFS

**ECOLE MUNICIPALE
DE MUSIQUE**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Anne-Laure BEAUDOIN (procuration à Monsieur Pascal CORDEIL), Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Alain BERARD (procuration à Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI), Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Yvan MAUBE)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Monsieur Jean-Michel VALENTIN

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210413-DEL20210408-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Afin d'adapter les modalités de tarifications de l'Ecole Municipale de Musique à la nature des enseignements proposés ainsi qu'aux objectifs pédagogiques, il est proposé au Conseil Municipal d'adapter, à compter de la rentrée de septembre 2021, les frais de scolarité comme suit :

NOUVELLE TARIFICATION AU CURSUS

Droit d'inscription annuel par famille : 38€

Droits de scolarité :

- 3ème enfant d'une même famille1/2 tarif
- 4ème enfant d'une même famille..... **Gratuité**

CURSUS « PHASE D'INITIATION ARTISTIQUE »

Non évalué

Conditions : 5-7 ans (Grande section-CP)

RÉSIDENTS ST CYR/MER	EXTÉRIEUR
Cours de groupe méthodes actives, parcours instrumental 1H15 de cours/semaine : 60€ (180€ à l'année)	Cours de groupe méthodes actives, parcours instrumental 1H15 de cours/semaine : 80€ (240€ à l'année)

CURSUS « APPROFONDI »

Evalué Conditions : à partir de 7 ans (CE1)

Conditions : 5-7 ans (Grande section-CP)

RÉSIDENTS ST CYR/MER	EXTERIEUR
<ul style="list-style-type: none"> - Cours de Formation Musicale - Cours individuel d'instrument - Pratique collective <p>de 1h20 à 2h45 de cours/semaine selon le niveau: 110€ (330€ à l'année)</p> <p>Discipline supplémentaire : 65€ (195€ à l'année)</p> <p>Atelier supplémentaire : 16€ (48€ à l'année) 1H30 d'atelier en moyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cours de Formation Musicale - Cours individuel d'instrument - Pratique collective <p>de 1h20 à 2h45 de cours/semaine selon le niveau: 160€ (480€ à l'année)</p> <p>Discipline supplémentaire : 85€ (255€ à l'année)</p> <p>Atelier supplémentaire : 20€ (60€ à l'année) 1H30 d'atelier en moyenne</p>

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210413-DEL20210408-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

CURSUS «PERSONNALISÉ » (non évalué)

Conditions: Adultes, enfants ayant validé le cycle I du cursus approfondi dans toutes les disciplines.

RÉSIDENTS ST CYR/MER	EXTÉRIEUR
UNE DISCIPLINE de 20 mn à 1h de cours/semaine selon la discipline : 95€ (280€ à l'année)	UNE DISCIPLINE de 20 mn à 1h de cours/semaine selon la discipline : 125€ (375€ à l'année)
DEUX DISCIPLINES de 40mn à 1H30 de cours/semaine : selon les disciplines : 180€ (540 € à l'année)	DEUX DISCIPLINES de 40mn à 1H30 de cours/semaine selon les disciplines : 210€ (630 € à l'année)
TROIS DISCIPLINES jusqu'à 2h de cours/semaine : 260€ (780€ à l'année)	TROIS DISCIPLINES jusqu'à 2h de cours/semaine : 300€ (900€ à l'année)
ATELIER : 20€ (60€ à l'année) 1H30 d'atelier en moyenne	ATELIER : 25€ (75€ à l'année) 1H30 d'atelier en moyenne

« HORS CURSUS »

Non évalué

RÉSIDENTS ST CYR/MER	EXTÉRIEUR
ATELIER: 75€ (225€ à l'année) 1H30 d'atelier en moyenne	ATELIER: 90€ (270€ à l'année) 1H30 d'atelier en moyenne

LES DISCIPLINES :

- COURS INDIVIDUEL INSTRUMENTAL
- COURS DE GROUPE DE FORMATION MUSICALE

LES ATELIERS :

- GRAND ENSEMBLE INSTRUMENTAL
- ORCHESTRE À CORDES
- ATELIERS MUSIQUES ACTUELLES
- BIG BAND
- MUSIQUE DE CHAMBRE
- HARMONIE JUNIOR
- ATELIER PERCUSSIONS
- CHORALE
- CHORALE MUSIQUES ACTUELLES
- ATELIER CRÉATION

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210413-DEL20210408-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte les propositions d'actualisation des tarifs liés à l'école municipale de musique et formalisées dans le tableau ci-dessus,

Décide de l'application de ces tarifs à compter de la rentrée de septembre 2021,

Autorise le Maire à engager toutes démarches en vue de leur application à compter de la rentrée de septembre 2021.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20210413-DEL20210408-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021